



Fiche d'inscription Saison 2021 – 2022



Les informations contenues sur cette fiche d'inscription seront communiquées aux membres du bureau, au directeur technique et aux moniteurs responsables de votre formation.

N° de Licence :

Niveau de plongée :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Tél domicile :

Resp. légal :

Email :

Nb plongées :

Année :

Nom :

Mineur(e)

Portable :

Portable :

Email Resp legal :



Activité(s) souhaitée(s)

(Une activité par créneau horaire)

le vendredi de 21h à 23h

Plongée Scaphandre

Nage Technique

Apnée

En semaine

Biologie/photo

le samedi de 11h à 12h30

Apnée

Nage Technique

Session dans l'année

RIFAP / Recyclage

Nitrox * / Nitrox confirmé *

Formation(s) souhaitée(s)

Plongée Scaphandre

N1 N2 N3 N4* Initiateur*

Apnée Piscine (indoor)
(Min requis N1 Plongée)

Pass' Apnéiste Basic Freediver Apnéiste Freediver 1★ Apnéiste Confirmé Freediver 2★★

*Selon nombre d'inscrits
et
disponibilité formateurs

Personne à prévenir en cas d'urgence : Si mineur(e) Responsable légale

Téléphone / Email

Prénom :

Adresse :

NOM :

Etes-vous allergique à l'aspirine ?

OUI NON

Souhaitez-vous une attestation d'inscription pour votre comité d'entreprise ?

OUI NON

Encadrant niveau Obtenu le :

Je m'engage à encadrer Oui Non

Date et Signature

Réservé au secrétariat du CALP

Cotisation

Licence de passage	46 €	
Encadrant	70 €	
Bureau / Comité Directeur	70 €	

Mineur Adulte

Résident L'Hay-les-Roses	168€	218 €
Non résident	188€	238 €
Adhésion familiale (pour le 2ème)	-30 €	
Montant de la cotisation à l'ordre du CALP		

Assurance complémentaire

Loisir 1	20 €	
Loisir 2	25 €	
Loisir 3	42 €	
Loisir 1 TOP	39 €	
Loisir 2 TOP	50 €	
Loisir 3 TOP	83 €	

Chèque à l'ordre du Cabinet Lafont (Sauf encadrants → Conditions d'inscription)

CACI

Autorisation parentale

Protection des données RGPD

Règlement intérieur

Chèques (70€ + delta):

70 € N°

..... € N°

..... € N°



CLUB ATHLETIQUE DE L'HAY-LES-ROSES PLONGEE

Piscine Municipale
21, rue du Hameau
94240 L'HAY-LES-ROSES

Affiliation : FFESSM n° 0794424
Association n° 0943002728
DDJS 94 S 384
Code APS 094076ET0009
Siret 501 870 992 00010



Règlement général sur la protection des données

Les informations nominatives de l'adhérent recueillies sur ce formulaire et enregistrées dans un fichier informatisé par le CAL Plongée (nom, prénom, adresse, téléphone, email, nom et coordonnées des tuteurs pour les mineurs), sont utilisées afin d'assurer les démarches administratives d'adhésion au club, à la FFESSM (licence et certification) et à la déclaration d'assurance auprès du Cabinet LAFONT, ainsi qu'aux communications sur les activités et évènements de la vie du club.

Les informations afférentes à la pratique de l'activité (qualification de plongeur/encadrant, nombre de plongées), sont utilisées pour évaluer les prérogatives de plongeur/encadrant au regard de la réglementation en vigueur (code du sport). En cas d'incident dans le cadre des activités du club, les informations concernant la déclaration d'allergie à l'aspirine ainsi que les personnes à contacter en cas d'urgence permettront de prendre les mesures appropriées et pourront être communiquées aux services intervenants.

Ces informations sont accessibles aux membres du bureau du CAL Plongée, ainsi qu'aux personnels responsables de la pratique et de la sécurité de l'activité (directeur de plongée et responsables d'activité).

Le CAL Plongée s'engage à ne transmettre aucune de ces données vers un organisme tiers (hormis ceux sus mentionnés), ou sauf autorisation spécifique demandée auprès de l'adhérent.

En cas de vol de données, le CAL Plongée s'engage à informer ses adhérents dans un délai d'un mois à partir du jour de constatation du préjudice.

Les données collectées sont conservées pour une durée de 16 mois (période de validité de la licence pour l'année en cours). Les informations transmises au CAL Plongée sont consultables et rectifiables sur simple demande adressée à calpcoms@gmail.com.

Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Par l'intermédiaire de son site web ou de son compte Facebook, le CAL Plongée peut diffuser des images et des documents vidéo afin de communiquer sur ses activités. Le droit à l'image étant un droit absolu (article 9 du code civil), l'adhérent doit indiquer, lors de son inscription, s'il autorise ou non la diffusion de documents le concernant pour l'année en cours.

Acceptez-vous sur le site web /facebook du club la diffusion d'images vous concernant ? **OUI NON**

Je soussigné reconnaît avoir consenti au traitement de mes données à caractère personnel pour une utilisation par le CALP (Club Athlétique de L'Hay-les-Roses Plongée) et par la FFESSM (Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins).

Date :

Signature des parents ou du tuteur légal pour les mineurs

Signature de l'adhérent



CLUB ATHLETIQUE DE L'HAY-LES-ROSES PLONGEE

Piscine Municipale

21, rue du Hameau

94240 L'HAY-LES-ROSES

Affiliation : FFESSM n° 0794424

Association n° 0943002728

DDJS 94 S 384

Code APS 094076ET0009

Siret 501 870 992 00010



Règlement CAL Plongée

Le CALP est un club de bénévoles, affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins (FFESSM) qui définit les normes de sécurité et de pratiques de la plongée (code du sport arrêté du 05 Janvier 2012 modifié le 06 Avril 2012).

- Je respecte **le règlement intérieur de la piscine** (hygiène et tenue adaptée)
- Je respecte **le règlement intérieur du CAL Plongée**.
- Les activités ne débutent qu'en **présence d'un directeur de plongée** responsable de la surveillance de l'activité.
- Je reconnais avoir été informé que **la pratique de l'apnée nécessite une surveillance**, donc ne se pratique jamais seul.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CALP et m'y conformer.

Date :

Signature des parents ou du tuteur légal pour les mineurs

Signature de l'adhérent

Informations assurances

Je reconnais avoir été informé des différents contrats d'assurance complémentaires proposés par la société AXA Assurance (<http://cabinet-lafont.com/>) et dont toutes les modalités figurent dans le dossier d'inscription du club et sur le volet délivré avec la licence.

Pour toute sortie organisée par le club, un justificatif d'assurance personnelle sera exigé.

Date :

Signature des parents ou du tuteur légal pour les mineurs

Signature de l'adhérent



Conditions d'inscription Saison 2021/2022



Inscriptions les Vendredis 10 et 17 Septembre 2021

Tarifs :

Cotisation		Assurances complémentaires :	
Résident L'Hay-les-Roses	218 €	Catégorie LOISIR 1 **	20 €
Non résident L'Hay-les-Roses	238 €	Catégorie LOISIR 2	25 €
Réduction « Mineur » (moins de 18 ans)*	-50 €	Catégorie LOISIR 3	42 €
Réduction « Familiale » (2 nd membre ou +)*	-30 €	Catégorie LOISIR 1 Top	39 €
Cotisation moniteur et bureau	70 €	Catégorie LOISIR 2 Top	50 €
Licence de passage	46 €	Catégorie LOISIR 3 Top	83 €

*non cumulable pour les moins de 18 ans

** Pour les encadrants qui s'engagent à encadrer en piscine ou en mer (validés par le Codir), le club prend en charge l'assurance complémentaire LOISIR 1. Si l'encadrant choisit une autre catégorie d'assurance LOISIR, il s'acquittera auprès du CALP du delta coût entre l'assurance choisie et l'assurance LOISIR 1.

Assurances :

La licence fédérale vous couvre en termes de **responsabilité civile et défense recours** pour les dommages que vous êtes susceptible de provoquer à un tiers durant une plongée.

Pour vous couvrir personnellement (frais d'assistance, de rapatriement...) il est nécessaire de contracter **une assurance individuelle** (catégorie Loisir 1, 2, 3) ou de s'assurer que son assurance personnelle (Familiale, Multi Risques Habitation, autre) couvre tous les risques liés à la plongée. Pour plus d'informations, consulter le site de l'assureur de la FFESSM : <http://cabinet-lafont.com/>

Pour toute sortie organisée par le club, un justificatif d'assurance personnelle sera exigé.

Adhésion :

Le club délivrera une licence fédérale 2021/2022, si vous avez plus de 14 ans et si vous présentez les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription du club (avec une photo si nouvel adhérent)
- L'autorisation du responsable légal pour les personnes mineures ou majeures protégées
- Le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI fourni dans le dossier d'inscription) à la pratique des activités subaquatiques
 - Délivré par tout médecin, **datant de moins de 1 an (Le CACI doit être valide au jour de la pratique)**.
 - Fournir un exemplaire du CACI (conserver l'original et une copie pour vous).
- Le montant de la cotisation (chèque à l'ordre du CALP).
- Le montant de l'assurance complémentaire (chèque à l'ordre du Cabinet LAFONT) si vous la prenez. (Pour les encadrants, selon leur choix, la différence de coût est à régler par un chèque à l'ordre du CALP)
- Le règlement général sur la protection des données et le règlement du CAL Plongée.
- Une photocopie des diplômes (pour les nouveaux encadrants et les nouveaux diplômés).

Tous les documents relatifs à l'inscription sont téléchargeables sur le site : www.calplongee.fr

**Pour des raisons d'assurance, tout adhérent n'ayant pas remis son
DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET n'aura pas accès au bassin**

Versement des cotisations :

Le club vous offre la possibilité d'effectuer votre règlement en 2/3 chèques remis lors de l'inscription qui seront encaissés à l'inscription pour le premier et les mois qui suivent pour les suivants.

Horaires et lieu :

Le **vendredi soir de 20h45 à 22h45** et le **samedi matin de 11h à 12h30**
à la piscine de L'Hay-Les-Roses (94240), 21 rue du Hameau.



CLUB ATHLETIQUE DE L'HAY-LES-ROSES PLONGEE

Piscine Municipale

21, rue du Hameau

94240 L'HAY-LES-ROSES

Affiliation : FFESSM n° 0794424

Association n° 0943002728

DDJS 94 S 384

Code APS 094076ET0009

Siret 501 870 992 00010



Autorisation Responsable Légal pour les mineurs ou majeurs protégés

Dossier d'inscription 2021-2022

Je soussigné(e)

Agissant en tant que représentant légal :

Père, Mère, Tuteur (rayer la mention inutile)

Demeurant à :

.....

.....

Tél. domicile :

Tél. travail :

Tél. portable :

Je soussigné(e)

Agissant en tant que représentant légal :

Père, Mère, Tuteur (rayer la mention inutile)

Demeurant à :

.....

.....

Tél. domicile :

Tél. travail :

Tél. portable :

Autorise mon fils, ma fille, mon ou ma pupille, (rayer la mention inutile)

Nom Prénom .. né(e) le

- à participer aux activités d'entraînement de la plongée subaquatique ainsi qu'aux sorties organisées par le club « CAL Plongée ».
- à s'initier à la pratique de la plongée sous-marine, au cours de la saison sportive, au sein du centre « Espace plongée du Centre Aquatique Pajeaud » à **Antony**, à la fosse de plongée de **Villeneuve la Garenne**, à la fosse de plongée de **Chartres** ou au centre de **Beaumont sur Oise**.

Autorise les responsables du club de plongée «CAL Plongée » à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence.

La prise en charge des mineurs par le CALP s'effectue au bord du bassin jusqu'à la fin de la séance.

La dépose et la récupération des mineurs est de la responsabilité d'un responsable légal.

Fait à, le

Signatures des parents ou tuteur :



ATTESTATION D'INSCRIPTION Saison 2021 – 2022



ATTESTATION D'INSCRIPTION au CALP

Je soussigné Arsène ANTAO Président de l'association sportive Club Athlétique de L'Hay-les-Roses Plongée (CALP) certifie que :

Né le :

Adresse :

est adhérent à notre association pour la discipline : **Plongée sous-marine**

Fédération de rattachement : **Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins (FFESSM)**

Sa cotisation, pour la saison 2021 / 2022 s'élève à la somme de : ,€

Le :

Signature, cachet

Club de plongée « Le CALP », Siège social : Piscine municipale 21, rue du Hameau 94240 L'Hay-les-Roses
Association N°0943002728 DDJS 94 S 384
Affiliation FFESSM N° 07 94 0424
Code APS : 094076ET0009
SIRET : 501 870 992 00010

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur, Exerçant à,

médecin généraliste du sport fédéral n° :
 diplômé de médecine subaquatique autre :

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

Né(e) le : **Prénom :**

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques **EN LOISIR**

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

TRIMIX Hypoxique APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
 Pratique HANDISUB Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE **COCHÉE(S)** (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.

Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à : **Signature et cachet :**

date :

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique



PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

DISPOSITIF 1 AN

**PRATIQUANT DE
MOINS DE 14 ANS**

**PRATIQUANT DE
14 ANS ET PLUS**

CACI par tout médecin

Le médecin a à sa disposition
un certificat médical de référence
(annexe III-1-3 du règlement médical) :
<http://medical.ffessm.fr>

Le médecin peut se référer aux fiches
conseils de la Commission Médicale
et de Prévention FFESSM :
<http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :**
=> la pratique du TRIMIX Hypoxique => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Handisub®** : - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
- Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

DISPOSITIF 3 ANS

TOUS PRATIQUANTS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale
et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle** : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

Rappel

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1^{ère} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

TARIFS SAISON 2021/2022

LICENCE "ADULTE" (à partir de 16 ans) ⁽¹⁾ (TARIF BLOQUÉ)	40,74 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	
Comité interrégional ou régional	12,23 €
Comité départemental	3,20 €
LICENCE "JEUNE" (de 12 à 16 ans) ⁽¹⁾ (TARIF BLOQUÉ)	25,77 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	
Comité interrégional ou régional	6,25 €
Comité départemental	2,94 €
LICENCE "ENFANT" (Moins de 12 ans) ⁽¹⁾ (TARIF BLOQUÉ)	11,45 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	
Comité interrégional ou régional	2,62 €
Comité départemental	1,26 €
LICENCE PASSAGER ⁽¹⁾	42,82 €
ABONNEMENTS À SUBAQUA	
Abonnement à SUBAQUA lié à la licence (12 numéros)	49,00 €
Abonnement à SUBAQUA lié à la licence (6 numéros)	26,00 €
Abonnement à SUBAQUA (non lié à la licence - 6 numéros/France-DOM COM-Etranger)	34,00 €
Abonnement à SUBAQUA (non lié à la licence -12 numéros/ France-DOM COM-Etranger)	52,00 €
ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES PRATIQUANTS, MONITEURS, JUGES, ARBITRES ET ENTRAÎNEURS EXERÇANT À TITRE BÉNÉVOLE	
Loisir 1	20,00 €
Loisir 2	25,00 €
Loisir 3	42,00 €
Piscine (intégrant les compétitions en piscine)	11,00 €
GARANTIE LOISIR TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (LOISIR) + ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION, INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)	
Loisir 1 Top	39,00 €
Loisir 2 Top	50,00 €
Loisir 3 Top	83,00 €
ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES MONITEURS LICENCIÉS À LA FFESSM, EXERÇANT À TITRE RÉMUNÉRÉ	
Pro basic	44,00 €
Pro 1	120,00 €
Pro 2	240,00 €
Pro 3	300,00 €
GARANTIES PRO TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (MONITEURS) + ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION, INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)	
Pro basic Top	63,00 €
Pro 1 Top	169,00 €
Pro 2 Top	292,00 €
Pro 3 Top	417,00 €
GARANTIE VOYAGE : GARANTIE ANNULATION/INTERRUPTION/BAGAGES POUR UN SEJOUR PLONGEE DE MOINS DE 21 JOURS CONSECUTIFS DANS LE MONDE ENTIER	
Pack Voyage	8,00 €
DROIT ANNUEL D’AFFILIATION 2021/2022 POUR LES CLUBS (REDUCTION COVID)	10,00 €
DROIT ANNUEL D’AGREMENT 2021/2022 POUR LES SCA, SCIA ET CLUB France (REDUCTION COVID)	22,00 €
TOUTES CARTES FORMAT CARTE DE CRÉDIT	12,00 €
Brevets de plongeurs et de moniteurs	
Brevets de spécialité Ffessm et Ffessm/Cmas	
Ristourne au Comité Interrégional ou Régional	1,00 €
Ristourne au Comité Départemental	0,50 €
ATP :	
Pack Découverte – Pass Rando ⁽²⁾	3,00 €
Pass'Plongée	15,00 €
PE12	7,00 €
Apnée	12,00 €
Pass'Collectif Jeunes avec assurance Responsabilité Civile / jour tarif pour tout le groupe	10,00 €
Pass'Collectif Jeunes avec assurance Responsabilité Civile pour 5 jours consécutifs tarif pour tout le groupe	40,00 €
Pass'Collectif Jeunes avec assurance individuelle accident / jour tarif pour tout le groupe	30,00 €
Pass'Collectif Jeunes avec assurance individuelle accident pour 5 jours consécutifs tarif pour tout le groupe	120,00 €
Formations Premiers Secours	5,00 €
REEDITION D’UNE CARTE LICENCE/BREVET	12,00 €
BREVET CONVENTIONNÉ : CREATION / REEDITION	15,00 €

(1) Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique contracté par la FFESSM, dans le monde entier quel que soit le lieu de pratique - (2) Les titulaires d'un pack découverte ou d'un pass rando bénéficient des mêmes garanties dans le cadre de la pratique de ces activités au sein de nos clubs et SCA.